



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2013

Département du Gard  
Mairie de  
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Patrick DUMAS, Maire, Jean VEYRUN, Denise COLLIER, Gilbert GARCIA, Liliane BREARD, Serge PARAYRE, Cyril LAURENT, Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Jean-Louis BERTRAND, Sylvain CIVIDINO.

Étaient absents : Walter RIEDER représenté par Jean VEYRUN, Cyril AUBANEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30. Jean VEYRUN est désigné secrétaire de séance. Le compte-rendu de la réunion du 29 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L.2122-22 :

- Affaire Mme RIBOT : Une expertise est prévue le 21 octobre 2013.
- CDG 30 : Le centre de gestion du Gard fait appel de la décision du tribunal administratif de Nîmes.

**1 - Organigramme : création de deux emplois d'avenir** : Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...). Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de créer deux emplois d'avenir dans les conditions suivantes :

Profil du poste : -- *Adjoint technique, et animatrice.*  
*Adjoint administratif.*

Durée des contrats : 36 mois

Durée hebdomadaire de travail : 30h

Rémunération : SMIC + régime indemnitaire.

Adopté à l'unanimité.

**2 - Travaux quartier de Gammal - éclairage public** : Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la programmation des travaux d'éclairage public dans le quartier Perret-Gammal (seconde tranche) pour un montant prévisionnel de 51 444,44 € H.T. Des financements seront demandés pour alléger la participation financière de la commune.. Adopté à l'unanimité

**3 - Eau et assainissement : annulations et impayés** : Monsieur le Maire informe l'assemblée de créances aux fins d'admission en non valeur présentées par des usagers au service de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit de la demande de :

- M. LABROT Alain d'un montant 41,50 € pour une facturation prélevée à tort puisque l'intéressé n'y habitait plus depuis le 31 mai 2012.

4 - Schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement : Sur proposition de Monsieur le Maire il est décidé, à l'unanimité :

- d'engager une démarche pour la réalisation d'un « Schéma directeur et Zonage d'alimentation en eau potable » et d'un « Schéma directeur et Zonage d'assainissement ».
- de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation et le suivi de l'opération au Conseil général du GARD, pour un montant prévisionnel inférieur au seuil de 15 000 € TTC.

5 - Dénomination de voies : Dans le quartier des brousses : chemin forestier de CONGEBIAU Unanimité.

6 - Fonds Solidarité logement : à l'unanimité, le conseil d'adhérer au dispositif du Fonds Solidarité Logement du Gard dans la cadre du 6ème PDALPD pour la période 1 juillet 2013-2017.

7 - Entretien des bâtiments : travaux d'investissement et de fonctionnement : Monsieur le Maire présente les devis de réparation :

- d'une partie de la toiture du logement des époux SUGIER au mas de Fronfrède : 4 735,20 € H.T. Le conseil unanime demande une étude de rénovation complète avec isolation qui serait réalisée en investissement.
- Réparations suite à l'incendie cité 14 : 9 317,32 €. Accord à l'unanimité après validation de l'expert de l'assureur de la commune.

8 - Concours du fleurissement : Décision reportée.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire indique que les difficultés de stationnement dans le quartier du boisson et la montée de la luxurière feront l'objet d'une réunion de concertation avec les habitants.

- Monsieur le maire informe l'assemblée sur la bonne qualité de l'eau potable à Molières-sur-Cèze. Les résultats des analyses sont affichés en mairie.

- De même les analyses d'eau faites au lieu-dit « le baloir » pour la baignade ont été correctes cette saison. Le site pourrait être admis à la baignade officiellement pour l'été prochain.

- La séance est levée à 20 h 40.

Le secrétaire de séance,

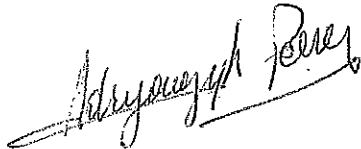
  
Jean VEYRUN,

Liliane BREARD



Serge PARAYRE,

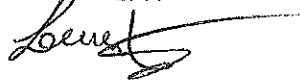
Georges ADRYANCZYK-PERRIER,



Denise COLLIER,




Cyril LAURENT



Sylvain CIVIDINO

Gilbert GARCIA,



Jean-Louis BERTRAND



